

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022-18

Date de la convocation : 09/03/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 20

Le seize mars deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, , NANJI Désiré Léopold, SINGLIT Benoit.

Représenté : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre, M. SALEZ René donne pouvoir de vote à M. FLEURY Vincent, M. THIERION Vincent donne pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT A VOCATION SOCIALE – LOT 4 « MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DB2021/14 en date du 18 mars 2021 attribuant les marchés de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale,

Considérant que dans le cadre du marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, les travaux modificatifs suivants sont nécessaires :

Modification avec incidence financière :

- **Lot n° 4 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafonds » :** Travaux modificatifs pour une **moins-value de – 13 454,50 € HT** relative au devis n°DE0961 du 23/02/2022 concernant :

- *La pose de coffres coupe-feu faisant suite à la modification de l'implantation des sorties de ventilations*
- *La mise en place de trappes dans le plafond coupe-feu pour accéder aux combles en cas d'éventuelles interventions ultérieures sur l'ouvrage.*
- *La mise en place d'une porte DAS double action pour mise en conformité (demande du bureau de contrôle)*
- *La commande de prestations d'habillage complémentaires pour des finitions plus qualitatives de l'habillage des poteaux en béton, des linteaux à l'accueil RDC et de la salle polyvalente R+1.*
- *La mise en place de cloisons pour dédoubler l'espace jeunes au RDC (demande FJEP)*
- *Le maintien de la prestation de pose d'une membrane M1 en plafond (demande du bureau de contrôle)*
- *Modifications complémentaires sur la gaine du TGBT faisant suite à la modification de l'implantation.*
- *La pose de ventouses pour les portes de la cage d'escalier (demande du bureau de contrôle)*
- *Le traitement des plafonds escalier R-1 non traité sur le CCTP (Aléas)*
- *La mise en place d'une trappe démontable pour la création d'accès aux réseaux pour d'éventuelles interventions ultérieures sur l'ouvrage*
- *La suppression des prestations de pose de meuble d'accueil, de volets roulants occultants, du profil support et poutre et de la cloison mobile acoustique*

.../...

.../... Page 2/2 Délibération DB2022/18

Considérant que le montant du contrat initial du lot n°4 est de : 297 752,64 € HT ;

Considérant que les modifications susmentionnées n'entraînent pas de majoration de délais ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant diminuant le montant global et forfaitaire des travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, tel que proposé
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Pour copie conforme

Le Président,


Benoit SINGLIT